La lettre de la RMF UE

Après une phase politico-militaire menée tambour battant, c'est donc moins de deux mois après les premières discussions sur le problème des trafics de migrants en Méditerranée que l'UE a décidé du lancement de l'opération EUNAVFOR MED.

C'est la dernière en date des 33 missions et opérations, civiles et militaires, de l'Union depuis 2003. Opération militaire à mandat exécutif, elle devrait être un élément clé de l'approche globale européenne face à la problématique des migrations.

L'état-major de l'UE a joué un rôle fondamental dans le processus décisionnel et de planification de cette opération. Nous avons la chance d'avoir à la tête de la division Opérations un français, le général de brigade Daniel Grammatico. Il a bien voulu répondre à nos questions ce mois-ci.

Nous partirons également à la découverte d'un nouveau champ de bataille, celui du numérique, pour voir comment le Cyber dans toutes ses dimensions est abordé à Bruxelles.

Enfin, un de nos réservistes citoyens nous livre ici ses réflexions sur une innovation méconnue du traité de Lisbonne, la Coopération Structurée Permanente.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Vice-Amiral d'escadre Charles-Edouard de Coriolis
Représentant militaire permanent de la France
auprès de l'Alliance atlantique et de l'Union européenne

Sommaire

Le dossier du mois : EUNAVFOR MED .....

Le focus du mois : Le Cyber .....

Tribune Libre : La Coopération Structurée Permanente par Frédéric Mauro .....

Entretien avec le général de brigade Grammatico .....

EUNAVFOR MED

Opération la plus récente de la PSDC, EUNAVFOR Med a été lancée le 22 juin 2015.

Suite aux évènements tragiques de ces derniers mois en Méditerranée, un Conseil Européen extraordinaire s'est réuni le 23 avril et a débouché sur des mesures concrètes comme le triplement des moyens financiers engagés dans les deux opérations de Frontex pour la lutte contre l'immigration illégale, Triton et Poséidon.

Pour le volet militaire, l'opération EUNAVFOR MED a pour but de contribuer à la désorganisation du modèle économique des trafiquants, en identifiant, capturant et disposant des embarcations utilisées, ou suspectées d'être utilisées, par les trafiquants.

S'inscrivant dans un vaste ensemble d'actions européennes, l'opération sera conduite en plusieurs phases séquentielles :

- la première phase de l'opération se focalise sur le renseignement qui permettra d'établir une connaissance plus précise des réseaux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains en Méditerranée centrale ;
- la deuxième phase correspondra à la recherche et l'éventuelle saisie des embarcations suspectes, en accord avec le droit international ;
- dans un troisième temps, il sera envisagé de neutraliser, au mouillage ou à terre, les embarcations ou le matériel identifié.
- enfin, à terme, la quatrième phase devrait permettre de transmettre la gestion du problème aux autorités locales une fois leurs capacités développées.

La transition entre ces différentes phases, sera conditionnée, entre autre, par l'obtention d'un mandat du Conseil de Sécurité des Nations Unies ainsi que par le consentement des Etats côtiers concernés.

Le vice-amiral italien Enrico Credendino est le commandant de l'opération, son état-major (OHQ) étant situé à Rome. Il est secondé par un officier général français, le contre-amiral Hervé Bléjean. Sur le « terrain », les opérations sont dirigées par le contre-amiral Andrea Gueglio (« Force Commander ») dont l'état-major (FHQ) est embarqué sur le porte-aéronefs Cavour.

Enfin, cette opération, dont les coûts communs sont estimés à 11,82 millions d'euros pour sa première année d'existence, est envisagée comme l'un des éléments de l'approche globale européenne face à la problématique des migrations, l'UE ayant pleinement conscience de l'urgence de la situation et de la nécessité de sauver des vies.
Début juillet, un premier Falcon 50 français a survolé la zone afin d'effectuer un vol de reconnaissance s'agissant ainsi de la première contribution opérationnelle de la

France. L'ensemble du renseignement recueilli a été transmis à l'état-major tactique de l'opération où trois officiers français apportent d'ores et déjà leur contribution.

En ce qui concerne les autres pays européens, l'Allemagne a engagé deux de ses navires, la frégate *Schleswig-Holstein* (F-516) et le navire auxiliaire et de soutien *Werra* (A-514). La Grande-Bretagne, pour sa part, a déployé le navire HMS Enterprise ainsi qu'un hélicoptère Merlin qui devrait opérer à partir du porte-aéronefs Cavour.

Au total, c'est la contribution de neuf pays qui est attendue dans cette opération nouvellement lancée (Italie, Belgique, Luxembourg, France, Espagne, Royaume-Uni, Grèce, Finlande, Slovénie).

Le Cyber

Par le Capitaine de Vaisseau Luc Jouvence

Internet a apporté de nombreux avantages au nouveau monde de l'information immédiate, en particulier au bénéfice de nos concitoyens européens mais s'est également ouvert à de nouvelles vulnérabilités. Il faut donc maintenant intégrer des définitions dont on n'arrête plus la déclinaison : cyber espace, cyber attaque, cyber criminalité, cyber résilience, cyber, sécurité, cyber défense, bref une anthologie à la Queneau.

Réactifs, l'Union européenne, le Parlement, la Commission européenne et les Etats membres ont pris au sérieux les menaces identifiées. Ils ont cherché indépendamment à répondre aux besoins de leurs administrés en orientant toutes les actions sur la défense de la liberté d'accès au web.

Dans un premier temps, des directives de la Commission et une stratégie européenne ont appréhendé le domaine de la cyber sécurité en recommandant :

- la nécessité de protéger les infrastructures et les réseaux d'infrastructures critiques ;
- d'appliquer une règle de confiance et de partage des incidents entre Etats, organismes et même entre sociétés privées.

Mais, les acteurs ont aussi rapidement compris que nous ne vivions plus dans un monde cyber-idéal et que l'ensemble des réseaux de décisions et de travail pouvaient être attaqués

par ce qu'il est encore convenu d'appeler des malfaisants, mais qui sont finalement des criminels.

C'est pourquoi, dans l'environnement de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) de l'Union européenne, le Service européen d'action extérieure (SEAE) a été chargé par le Conseil européen d'imaginer la politique-cadre de la cyber défense. Ce document, récemment paru, s'articule en cinq priorités :

- Soutenir le développement des capacités de cyber défense des Etats membres liées à la PSDC :
    - renforcer le « *malware analysis* », condition initiale à toute action défensive ou offensive ;
    - renforcer le rôle de l'Agence Européenne de Défense (AED) dans l'identification de programmes nouveaux au profit de la communauté de défense, en lien avec les études de la Commission européenne ;
    - renforcer le rôle possible de l'Agence Européenne chargée de la Sécurité des Réseaux et de l'Information (*ENISA*), en tant que soutien aux efforts des États membres dans leur renforcement capacitaire, englobant les réseaux de toutes natures ;
    - renforcer et soutenir la politique industrielle cyber européenne.

- Renforcer la protection des réseaux de communication PSDC utilisés par les entités de l'UE :
    - renforcer le rôle central du *Computer Emergency Response Team* (CERT-EU) comme organe de l'UE en matière de réponse aux incidents de nature cyber ;
    - renforcer la protection des réseaux PSDC reposant sur des procédures et des moyens existants ;
    - renforcer le rôle des Etats membres qui interviennent dans les opérations PSDC.

- Promouvoir la coopération civilo-militaire et établir des synergies avec d'autres politiques de l'UE :
    - intégrer les besoins des différents acteurs, Etats membres et institutions européennes, dans le cadre de programmes civils et militaires.

- Améliorer l'entraînement, la formation et les exercices :
    - par des programmes conjoints du Collège Européen de Sécurité et de Défense (CESD) et du Collège de Défense de l'OTAN, ainsi que par la mise en place d'exercices de cyber défense au profit de la PSDC.

- Renforcer la coopération avec les partenaires internationaux :
    - par des échanges "*staff-to-staff*", des coopérations techniques et politiques entre l'UE et l'OTAN, et des échanges de vues avec l'OSCE, nouvel acteur dans le domaine cyber.

Dans le cadre de la PSDC et plus précisément dans le domaine opérationnel militaire, le rôle de certains acteurs, comme l'EMUE ou l'AED, est aujourd'hui considéré comme majeur pour ce qui concerne la coopération militaire entre Etats membres.

C'est pourquoi, l'EMUE, en particulier, oriente ses travaux sur des analyses de besoins par rapport aux scénarios de la PESD.
Dans ce cadre et en lien avec les actions de *Pooling & Sharing*, la France s'est déclarée *Training Leader* dans ce domaine et souhaite promouvoir le Pôle d'excellence Cyber de Bretagne (PEC) en lien avec le Comité des Régions à Bruxelles. *L'EU Military Training Group (EUMTG),* lancé par l'EMUE, pilote cette initiative.

Parallèlement, l'AED recherche des projets de coopération entre Etats membres, tout en ayant déjà conduit des études sur :

- la convergence OTAN/UE, essentiellement orientée sur l'harmonisation des standards, en lien avec les industriels intéressés ;
- le développement d'un *Cyber Situation Awareness Package (CysAp)* au profit des OHQ/FHQ.Pour sa part, la France a proposé à l'EMUE la fourniture du *Kit Cyber* projetable déjà développé par Airbus Defence & Space ;
- la formation et l'entraînement par le biais d'une *Project Team* de l'AED qui rassemble régulièrement plus de 15 Etats membres.

Aujourd'hui, de nouvelles politiques ou stratégies de l'UE prennent en compte, au plus haut niveau, la défense des infrastructures critiques, des réseaux, des systèmes, dans les espaces terrestres, maritimes ou aériens. Il convient de réussir à y faire apparaître les intérêts non seulement de l'Union et de ses structures, mais aussi des Etats membres.

Militairement parlant, un domaine de lutte nouveau est apparu, au même titre que la celui de la guerre sous-marine ou au-dessus de la surface, le combat aérien, terrestre ou aéro terrestre : celui de la guerre dans le cyber espace. Personne ne pourra dire qu'il n'était pas prévenu.

Par Frédéric MAURO - Avocat au barreau de Paris - Etabli à Bruxelles - COL (RC)

L'on entend beaucoup parler de « Coopération Structurée Permanente » (CSP) ces derniers temps à Bruxelles et la liste de ceux qui l'évoquent s'allonge de jour en jour. Mais de quoi s'agit-il au juste ?

« La » CSP, qu'il ne faut pas confondre avec « les » coopérations renforcées, est un des dispositifs les plus innovants du Traité établissant une Constitution pour l'Europe de 2004. Après l'échec de l'adoption de ce traité en 2005, il fut repris dans le Traité de Lisbonne. Toutefois sa réécriture en 2007 a conduit à modifier des dispositions importantes et en a rendu la lecture plus ardue. Pour comprendre l'intention des auteurs, il est nécessaire de relire les travaux préparatoires du groupe de travail sur la défense présidé par Michel Barnier, lors de la Convention européenne.

A la lumière de ces travaux on comprend aisément que la CSP est, avec l'Agence européenne de défense et la Clause de défense collective, l'un des trois éléments indissociables d'une future « Union Européenne de Sécurité et de Défense », copie carbone de l'Union Economique et Monétaire européenne.

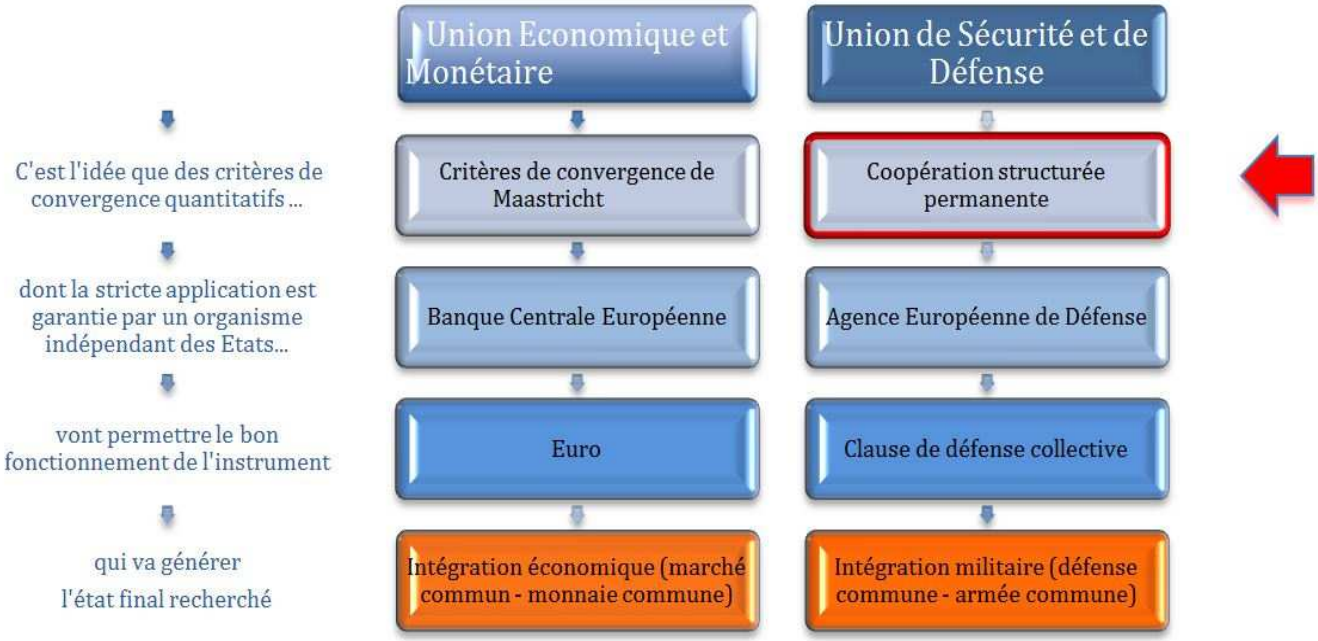

C'est un mécanisme de convergence à la fois budgétaire et opérationnelle qui jouerait dans la mise en place de cette Union Européenne de Sécurité et de Défense, un rôle similaire à celui qu'ont joué les « critères de convergence » dans la mise en place de l'euro ; l'Agence Européenne de Défense aurait dû jouer pour sa part, mutatis mutandis, un rôle comparable à celui de la Banque centrale européenne. A terme, la CSP a vocation de favoriser la naissance d'une « armée européenne » regroupant les différentes armées nationales sans les faire disparaître. C'est donc une matrice, plus qu'un « outil ».

La CSP aurait dû s'appliquer dès l'adoption du Traité de Lisbonne mais ses promoteurs les plus ardents, les présidents Chirac et Schröder ayant quitté le pouvoir, elle ne l'a pas été. Pourtant elle offre aux dirigeants européens plus de souplesse que les engagements budgétaires quantitatifs qu'ils prennent dans le cadre de l'OTAN. En effet, l'effort budgétaire doit être apprécié de façon dynamique et le seuil de départ pourrait être fixé à un niveau plus réaliste en pourcentage du PIB que 2 % dont on sait tous qu'il ne sera pas atteint. En outre, il suffirait que quelques Etats formant un noyau dur s'y engagent, sans que tous aient à y adhérer.

Déjà prévue par les traités, la mise en œuvre de la CSP ne nécessite au fond qu'une seule condition nécessaire et suffisante : la volonté politique. On peut douter que les gouvernements actuels aient envie d'une authentique défense européenne. Mais l'Histoire ne se laisse pas prédire et tout peut changer rapidement.

Entretien

Entretien avec le général de brigade Grammatico

Le Général de Brigade Daniel Grammatico est né en 1960.

Il intègre l'Ecole Spéciale Militaire St Cyr Coëtquidan en 1982. Breveté pilote d'hélicoptère de l'ALAT en 1989, de l'Ecole de Guerre en 1998, il a participé à de nombreuses opérations, en particulier en Irak, en Côte d'Ivoire et en Indonésie.

Il occupe actuellement le poste de directeur des opérations de l'Etat-Major de l'Union Européenne.

1. **Tout d'abord, quel est votre parcours militaire et comment cela vous a amené à devenir directeur des opérations de l'EMUE ?**

J'ai effectué les vingt premières années de ma carrière dans l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) en tant que pilote d'hélicoptères jusqu'au commandement d'un régiment. Ensuite j'ai servi dans les forces spéciales, au COS tout d'abord puis à l'Etat-major des forces spéciales de l'OTAN où j'étais le directeur des opérations sous commandement américain.

Je suis revenu pour une courte période de 2 ans en France à Creil à l'Etat-major interarmées de Force et d'Entraînement, état-major qui a la charge de la planification des opérations nationales au niveau opératif et de tous les exercices interarmées multinationaux.

Après ces deux années, je me suis porté candidat pour le poste de directeur des opérations de l'Etat-major de l'Union Européenne (EMUE).
Mon expérience d'adjoint à l'EMIA-FE m'a été très utile puisque j'ai eu la chance, par deux fois, de participer à des exercices de l'UE comme Force Commander et Operation Commander, me donnant ainsi, l'occasion de présenter le concept d'opération (CONOPS) au comité militaire.

2. **Mon général, en quoi votre poste révèle un intérêt particulier pour la France et existe-t-il des postes stratégiques au sein de l'EMUE où la France peut faire valoir ses idées ?**

Un officier général français comme directeur des opérations est à la fois intéressant pour la France et probablement pour l'UE car la France est moteur dans le domaine de la Politique de sécurité et de défense commune.

L'engagement de la France dans les opérations extérieures, notamment en Afrique, reste important et ce continent constitue également le centre de gravité des actions de PSDC de l'UE. En tant que Directeur des opérations de l'UE et Français de surcroît, cela me donne une vision plus globale des actions, sans doute une plus grande facilité pour appréhender les enjeux et les éventuelles synergies.

D'autres fonctions au sein de l'EM sont également intéressantes en termes d'influence, je pense au poste d'assistant militaire du Directeur Général ou certains postes d'officiers traitants à la Division "Concept and Capabilities".

La clé, je crois, réside dans la capacité et la volonté d'animer un réseau, tant il est vrai que les Français qui servent à l'EMUE, jouissent d'une excellente réputation.

3. **Au vue des procédures inhérentes aux opérations militaires de l'UE, à votre sens, quelle est la pertinence d'une division opération au sein de l'Etat-Major de l'Union Européenne (EMUE) ? Pensez-vous que ces structures militaires sont appelées à évoluer ?**

La division opération de l'EMUE joue un rôle capital dans le domaine de la planification des opérations militaire de l'UE, depuis la production d'avis militaires et de contributions aux différents documents cadres du Service Européen d'Action Extérieur, jusqu'à la réalisation et la diffusion des directives stratégiques de planification aux commandants d'opérations.
Dès lors que les missions et opérations militaires de l'UE sont dans leur phase d'exécution, le rôle de la Direction Opérations est d'en assurer un suivi au profit du Comité militaire, du Comité politique mais également du SEAE en constituant le seul centre d'expertise militaire de niveau stratégique.
Enfin, le troisième volet de la division opérations consiste à armer le noyau clé d'un Etat-major de conduite de niveau stratégique, alternative aux autres options de commandement, notamment pour des opérations de faible ampleur qui ne nécessiterait pas l'armement d'un "Operation Headquarters" (OHQ) à part entière.

Cette option s'ajoute aux autres possibilités que sont d'abord les cinq OHQ nationaux de niveau européen (Allemagne, France, Grèce, Italie, Grande-Bretagne).

4. **En terme de collaboration des armées européennes, selon vous, quel devrait être le partage de formations qui rendrait encore plus probant l'avènement d'un état-major européen (interopérabilité des officiers des 27 EM ? exercices militaires entre EM ?)**

L'entraînement des unités, au sein de l'UE, est du ressort des Etats-membres.

Dans le domaine de l'interopérabilité, il est vital que les procédures pour travailler ensemble existent au niveau des états-majors et que des exercices soient planifiés afin de roder ces procédures et entraîner les PC.
C'est exactement ce qui est fait au travers de la série des exercices Milex et Multi-layer pour ce qui concerne l'entraînement. Au niveau des procédures et sous l'impulsion de l'OHQ français, des procédures communes de planification, s'inspirant de celles de l'OTAN, sont sur le point d'être harmonisées et validées au sein de la communautés des OHQ et FHQ de l'UE.

5. **Est-ce que vous vous estimez satisfait du panorama des opérations de l'UE et auriez-vous de possibles recommandations ou conseils à formuler à l'EMUE pour les années à venir ?**

Le commandement stratégique des opérations militaires de l'UE est sans aucun doute un domaine qui mériterait quelques améliorations : il existe trop d'options qui chacune obéisse à des logiques différentes. Cela amène de la confusion et une grande difficulté pour mobiliser les Etats membres d'une part, et pour en assurer le suivi d'autre part. L'absence de niveau stratégique permanent est indiscutablement une faiblesse du système de commandement des opérations militaires de l'UE.

Le rôle de l'EMUE est son organisation sont également un domaine où les marges de progrès existent. Le mandat, la mission et l'organisation humaine de l'état-major sont issus d'une situation qui ne reflète plus la réalité. Le traité de Lisbonne et la création du SEAE en 2009 ont entraîné une double subordination de l'EMUE à la Haute représentante d'une part, et au Président du comité militaire d'autre part.
Cette évolution significative, double chaîne de subordination et augmentation considérable de la charge de travail, n'a été suivie d'aucune évolution du mandat et de l'effectif de l'EM.

L'UE fait face à des défis sécuritaires qui ne cessent de se multiplier et dans un environnement stratégique éminemment changeant.
Dans ce contexte, la PSDC constitue un outil de gestion des crises extrêmement performant dans lequel l'instrument militaire prend toute sa place.
L'EMUE doit encore faire évoluer son rôle et la perception qu'on en a, à la fois au sein du SEAE et des Etats membres afin de garantir que la contribution militaire aux actions de PSDC ait l'impact attendu dans le cadre d'une approche et d'un règlement globale des crises.

Pour s'abonner à la diffusion numérique :

repmilue.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr

Rédacteurs en chef:

Anaïs Pacheco

Léo Mitterand

Pour retrouver les numéros précédents de la Lettre d'information RMF :

La Lettre de la RMF UE